



Avenant de contrat pour un cdi

Par **mary**, le **15/10/2009** à **17:19**

Bonjour, j'ai signé un cdi le 21 mai 2009 pour un 15 heures par mois mais je ne fais jamais 15 heures et je n'ai pas d'heures complémentaires ou d'heures supplémentaires à payer. Je ne sais pas qu'au mois de juillet j'ai fait 123 heures et au mois d'août 175 heures. Je ne sais aussi que je travaille à l'adm et que sur mon contrat c'est stipulé que je peux faire jusqu'à 1/10ème de mes horaires. J'ai vraiment besoin d'une réponse car lorsque je leur demande un avenant ils me disent oui on va vous le faire mais je n'est toujours rien. J'ai contacté l'inspection du travail qui m'ont dit de retenter une discussion avec eux, mais j'envisage aussi de contacter le prud'homme. Merci pour vos réponses. Cordialement

Par **mary**, le **21/10/2009** à **14:05**

suite à un rendez-vous avec l'inspection du travail, ils vont intervenir sur le siège de l'adm de ma commune. Merci